



**Philip Thibodeau**

Conseiller juridique

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 4 octobre 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 9<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**  
**Notre dossier : 312-00899**  
**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la décision D-2019-115 rendue le 18 septembre 2019 dans le cadre du dossier en objet.

Au paragraphe 17 de la décision, la Régie indique que les projets d'investissements à des fins d'injection dont le coût est inférieur au seuil de 4 M\$ n'ont pas à faire l'objet d'une demande spécifique à la Régie, et que ces projets doivent plutôt être inclus dans l'enveloppe globale déposée dans le cadre des dossiers tarifaires.

Or, tel que précédemment indiqué par Énergir en réponse à la demande de renseignement de l'ACIG (pièce B-0174), les investissements dans la catégorie « Développement de réseau » présentés pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ne considèrent pas les projets de développement du GNR (incluant les projets inférieurs au seuil de 4 M\$), puisque ces projets allaient faire l'objet d'une demande d'approbation spécifique auprès de la Régie de l'énergie et d'une récupération tarifaire spécifique.

Ainsi, une fois la décision finale rendue dans le présent dossier, Énergir procèdera alors à une mise à jour des pièces afin d'inclure les coûts des projets de GNR de moins de 4 M\$ à l'enveloppe globale, à savoir les coûts suivants :

Exercice 2019 (Oct. 2019-Sept 2020)	Exercice 2020 (Oct. 2020-Sept 2021)	Exercice 2021 (Oct. 2021-Sept 2022)
<b>9 559 000 \$</b>	<b>15 314 000 \$</b>	<b>17 848 454 \$</b>

Enfin, lorsque les coûts ci-dessus auront été intégrés à l'enveloppe globale, Énergir verra alors à retirer sa demande d'investissement aux fins d'injection de la Coop Agri-Énergie Warwick (R-4098-2019), le coût de ce projet étant inférieur à 4 M\$.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau  
PT/mb

p.j.